

## Mairie et Point Info inondés et dévastés...



Lors de la période de froid intense qui a sévi durant plusieurs jours, début février, une rupture de canalisation a provoqué d'importants dégâts au Point Info. La laine de verre, imbibée et alourdie a emporté une bonne partie du plafond.

Une déclaration a été faite à l'assurance et un expert devrait très prochainement être dépêché pour évaluer les travaux à faire. Ceux-ci devraient alors être rapidement programmés afin que ce local puisse être à nouveau opérationnel pour la prochaine saison estivale.

Parallèlement, le grenier de la mairie a également subi les affres de la météo. A l'occasion des précipitations de

neige, des bourrasques se sont engouffrées entre le haut du mur et le toit et ont inondé une bonne partie du niveau. Là encore, l'expertise des dégâts permettra de prétendre à une



indemnisation de l'assurance. Les travaux nécessaires à la remise en état des lieux d'une part, mais également à la remédiation qui évitera qu'un tel phénomène ne se reproduise seront réalisés au cours des prochains mois.

## Le pont a été réparé.



Cela faisait plusieurs années que le problème existait : les rambarde du

pont de Pédestarrès brinquebalaient sérieusement. Elles avaient été bousculées par des camions qui participaient à des travaux de voirie.

Les piliers ont donc été renforcés par les employés communaux et les montants des garde-fous ont été scellés dans le béton.

Cette fois, ça tient ! La sécurité des passants sur le pont est ainsi assurée.



## Le mot du Maire

En janvier 2010, le Conseil Municipal par délibération a demandé au Conseil Général d'étudier une voie de contournement du centre bourg. Cette demande était assortie de propositions non exhaustives, ayant pour but essentiel de trouver des solutions adaptées permettant de dynamiser le centre bourg en dédiant cette voie à d'autres activités, les week-ends et les jours fériés. Par un courrier du 16 août 2011, Monsieur LABAZEE, Président du Conseil Général, nous informait qu'il avait demandé à ses services de lancer au plus vite les études environnementales sachant que celles-ci sont susceptibles de modifier significativement les tracés envisagés. Par ailleurs Monsieur Le Président nous demande de réaffirmer notre avis favorable sur le principe d'une voie de contournement, même sans restriction de circulation.

Juridiquement parlant, dans le cadre de la construction d'une nouvelle voie départementale, l'avis du Conseil Municipal de la Commune concernée n'est pas un préalable obligatoire à la réalisation du projet.

En tout état de cause, nous réitérerons notre avis favorable à l'étude d'une voie de contournement en précisant à Monsieur Le Président que nous serions sensibles à l'étude de solutions, mêmes innovantes, qui tendraient à maintenir et à dynamiser notre centre bourg.

Patrick LABERNADIE

## 1<sup>er</sup> défibrillateur



Le 17 février dernier, M et Mme Walter, propriétaires du magasin Netto de Louvie-Juzon, remettaient à Patrick LABERNADIE, maire de la Commune, un défibrillateur qui sera installé sur la place du bourg et qui sera accessible 24h/24.

A cette occasion, le maire, secondé de sa première adjointe Maïté LAMOURRE, remettait le diplôme validant la formation à la prévention et aux secours civiques de niveau 1 à Annabelle JACQUES et à Virginie LE GOFF.

De nouvelles formations seront encore proposées au cours des mois à venir...

# Comptes-rendus du Conseil Municipal

## Séance du 12 janvier 2012

• Le Conseil Municipal a étudié la situation concernant la source d'Aygue Blanque. Conscient des enjeux et refusant toute ingérence d'un organisme quelconque dans les affaires communales, celui-ci demande à ce que la demande d'utilité publique ne soit pas validée telle qu'elle a été présentée. Il souhaite que cette DUP soit révisée et signée entre la Commune de Louvie-Juzon et l'Etat.

• Conformément aux propositions de l'ONF, une coupe de bois située sur la parcelle 9A de 5.44 ha est

inscrite à l'état d'assiette pour une vente en bloc en sur pied. Les coupes situées sur les parcelles 3 et 16 sont reportées et celle concernant la parcelle 19B est supprimée.

• Le Conseil Municipal approuve la prise de compétence "enseignement musical à vocation intercommunale" par la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.



## Séance du 10 février 2012

• Le Conseil Municipal a accepté de déplacer le tracé du chemin rural menant à la ferme de M LAFOESTE. L'aliénation d'une partie du chemin rural à M LAFOESTE sera prochainement soumise à une enquête publique.

• La fréquentation de la Bibliothèque Municipale est en constante augmentation. Afin d'optimiser la qualité de ce service, le temps de travail de l'agent

municipal qui y travaille est augmenté de deux heures par semaine.

• Après avoir étudié la proposition adressée par l'Agence Publique de Gestion Locale qui crée un service Voirie et Réseaux Intercommunal, le Conseil Municipal décide de conserver le partenariat qu'elle entretient déjà avec l'ATESAT, assistance pour la voirie proposée par les services de l'Etat.

• Le remboursement des frais relatifs à la rédaction du mémoire concernant le litige avec la Commune de Bruges est également voté.



## Commissions...

La Commission travaux ayant constaté la vétusté du chauffe-eau situé dans les locaux de la Poste de Louvie-Juzon a procédé au remplacement de celui-ci.

Au cours des mois à venir, une réunion publique sera organisée pour informer la population des recherches engagées par la Municipalité pour clarifier le statut et la vocation des terrains situés sur la Commune de Louvie-Juzon et appartenant à la Commune de Bruges. La date de cette réunion sera diffusée dans un prochain Bulletin Municipal ainsi que sur le site Internet de la Commune.

Un cidex a été installé dans le hall de la mairie, au pied de l'escalier qui mène à la salle du Conseil Municipal. Ainsi, l'école, les différentes associations domiciliées à la mairie et le service de soins à domicile peuvent désormais avoir accès à leur courrier sans être tributaires des heures d'ouverture de la mairie.



## Travaux de voirie aux hameaux



L'intérieur des virages de trois chemins communaux avait été mis à mal par le passage de différents véhicules à la fois lourds et encombrants. Les fossés étaient affaiblis et bouchés ce qui ne manquait pas d'augmenter les risques d'enlèvement et qui conduisait inévitablement à des débordements lors de pluies importantes. Les fossés ont donc été recrusés et des buses ont été posées et recouvertes de cailloux pour améliorer la circulation à ces endroits stratégiques. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise LANOT-GROUSSET.

## Travaux à la carrière

La carrière de Louvie-Juzon a été autorisée à effectuer un forage pour mieux répondre à ses besoins en eau. Celui-ci sera effectué au cours des mois à venir.



En mai/juin, la route d'accès à cette carrière sera déviée pour déplacer le trafic des camions qui gêne considérablement la tranquillité des vacanciers séjournant au camping.

En juillet, devraient également débuter des travaux qui visent à insonoriser le concasseur ainsi qu'à limiter les émissions de poussières toujours particulièrement désagréables pour les riverains les plus proches.



Les jeunes de la Commune nés entre 1<sup>er</sup> octobre 1995 et le 31 mars 1996 sont priés de se faire connaître auprès de la mairie afin de pouvoir être recensés sur les listes militaires et participer à la JAPD (Journée d'Appel et de Préparation à la Défense).

La compétence relative aux travaux et à l'entretien des cours d'eau est une compétence de la Communauté des Communes de la Vallée d'Ossau (C.C.V.O.). Cela n'interdit pas, pour autant, aux riverains de nettoyer ce qui pourrait être à l'origine d'une embâcle. De la même manière, les personnes qui font du bois aux abords des cours d'eau sont invitées à être particulièrement vigilantes et à ne pas laisser partir à l'eau les branches, fussent-elles petites...



## Du côté des associations...

### Ouverture de la pêche...



La grand messe des pêcheurs en rivière : l'ouverture de la truite. Comme l'année dernière, tous les départements français adopteront la même date pour l'ouverture de la pêche dans les cours d'eau de 1ère caté-

gorie : ce sera le samedi 10 mars 2012, une demi-heure avant le lever du soleil.

Quant à la date de fermeture, elle est fixée au dimanche 16 septembre 2012.

Il vous faudra vous acquitter de votre carte de pêche. Nouveauté 2012 : vous pouvez vous acquitter de votre permis de pêche sur Internet.

La taille légale de la truite varie d'un département à l'autre : vous devrez vous renseigner avant. La taille légale, ou maille, est la taille minimum en-dessous de laquelle on doit impérativement remettre le poisson à l'eau.

Quant à l'ouverture du brochet, elle aura lieu début mai.



## A l'école...

### Petits et grands au Rendez-vous de Carnaval...

Le vendredi 17 février 2012, comme pour mieux savourer ce dernier jour d'école avant les vacances d'hiver, l'école de Louvie-Juzon était en émoi à l'occasion du Carnaval.



Tous les enfants du village, de la maternelle au CM2 mais également quelques-uns de la crèche venus bien volontiers prêter main forte à leurs aînés, avaient pris bien soin de se déguiser. On pouvait aussi voir dans les rangs quelques plus grands, voire même beaucoup plus grands et difficiles à identifier sous leurs perruques et leurs costumes bariolés... Enseignants et parents encadraient tout ce petit monde avec sérieux et bonne humeur.



Après s'être rassemblée à l'école, la petite troupe a arpenté les rues du village pour le plus grand plaisir des participants d'une part mais également pour celui des habitants, toujours heureux de voir cette tradition conservée. Et puis, fatigués d'avoir marché et d'avoir chanté, toutes les classes ont regagné la cour de l'école pour juger Sent Pancard... évidemment condamné à finir carbonisé sous le regard ébahi mais néanmoins amusé des enfants. Avant de clore la journée, un goûter était servi à chacun, tant pour se restaurer après les efforts fournis que pour se remettre de toutes ces émotions et de cette excitation.



## La Compagnie Mandarine se prépare



Depuis octobre dernier, la Compagnie Mandarine a pris ses quartiers à la salle Lapuyade.

➤ Un atelier théâtre pour adultes

(débutants et initiés) s'est constitué et prend beaucoup de plaisir à créer des histoires une fois par semaine.

➤ Le vendredi 1<sup>er</sup> et le samedi 2 juin 2012 en soirée, au Foyer Rural de Louvie-Juzon, toute l'équipe vous présentera sa création "Une journée très particulière"

➤ Réservez ces dates et venez partager un moment convivial, formidable et, pour tout dire, exceptionnel avec cette troupe des plus dynamiques...

## Ecole de Musique de la Vallée d'Ossau



L' E . M . V . O . (Ecole de Musique de la Vallée d'Ossau) est officiellement créée. Elle propose ses services dans le cadre de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau et offre de nombreuses possibilités : solfège, éveil musical pour les enfants, chant choral, apprentissage de différents instru-

ments classiques ou traditionnels.

ments classiques ou traditionnels.

Les inscriptions ont eu lieu le vendredi 17 février dernier à la Salle Lapuyade. Très nombreux étaient ceux à attendre cet instant.

Les cours seront donnés au Point Info lorsque celui-ci aura été remis en état. En attendant, c'est dans une pièce voisine de la Bibliothèque Municipale que ceux-ci seront donnés.



## Tournoi de pala au Foyer Rural

Les finales du traditionnel tournoi de pala organisé par la Section pala du Foyer Rural de

Louvie-Juzon se dérouleront le samedi 12 mai 2012 dans l'après-midi. Soyez nombreux à venir assister à ces matchs spectaculaires, acharnés et toujours caractérisés par la bonne humeur et la convivialité.

## De nouveaux commerçants s'installent...

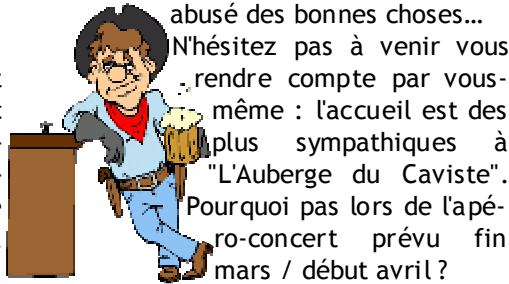


Depuis le 17 janvier dernier, "L'Auberge du Caviste" est ouverte, avenue Aristide Briand. Cette nouvelle enseigne, installée dans un cadre chaleureux, est tenue par Julien BOUTRAIS et son épouse qui proposent différentes prestations : un bar (avec plus de quarante sortes de bières différentes dont quelques-unes artisanales), un espace snack où il est possible de se restaurer à toute heure de la journée et une cave où l'on peut ache-

ter différents vins et autres bières d'exception, sous les conseils particulièrement avisés de Julien.

Outre la consommation sur place, il est également possible d'acheter les plats à emporter. Un seul mot d'ordre à "L'Auberge du Caviste" : la qualité !

D'ici quelques semaines, c'est également un gîte qui sera proposé tant pour accueillir les clients de passage que pour recueillir des consommateurs (pas sages, non plus), qui auraient abusé des bonnes choses...



N'hésitez pas à venir vous rendre compte par vous-même : l'accueil est des plus sympathiques à "L'Auberge du Caviste". Pourquoi pas lors de l'apéro-concert prévu fin mars / début avril ?

## Aygue Blanche : un sujet de préoccupation

La source d'Aygue Blanche est située dans la partie la plus orientale de la Commune, à quelques centaines de mètres de l'Ouzoum. Pour pouvoir s'y rendre, il convient de passer par la Vallée qui mène à Ferrière (65) et au col du Soulor. De cette résurgence, située dans un cadre luxuriant, jaillit une eau d'une qualité gustative exceptionnelle.



Cette eau a été captée en 1967 pour alimenter 42 Communes situées au nord-est de Pau (Communes des cantons de Morlaas, de Thèze et quatre du canton de Lescar). Pour gérer cette distribution, le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable des Luys et Gabas (S.A.E.P.) regroupant ces 42 Communes était créé. Celui-ci adhère alors au Syndicat Mixte d'alimentation en eau potable du Nord-Est de Pau (S.M.N.E.P.). Depuis 1967, aucune convention n'a jamais été signée avec la Commune de Louvie-Juzon et celle-ci n'a jamais tiré le moindre profit de cette exploitation.

En septembre dernier, deux périmè-

tres visant à protéger la source étaient délimités par le S.M.N.E.P. : le périmètre immédiat faisait l'objet d'une demande de vente auprès de Louvie-Juzon et le périmètre rapproché (avec sa batterie de mesures à respecter pour garantir la qualité de l'eau d'Aygue Blanche) était défini. Dans ce projet, il faut noter qu'aucune véritable étude d'impact n'avait été menée. Or, le périmètre rapproché, d'une superficie de 739 ha (!), englobait la quasi-totalité des estives de Jaout, interdisant tous travaux et limitant les activités existantes ou à venir sur ce secteur.

Une Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P) était alors lancée et un Commissaire Enquêteur était nommé. Les rencontres, les réunions et les réactions se sont alors multipliées et la mobilisation des élus, soutenus par tous les habitants concernés, s'est vite avérée massive pour dénoncer un projet vécu par chacun comme un abus scandaleux et une véritable ingérence dans les affaires communales de la part du S.M.N.E.P.

Le 7 février dernier, le maire de Louvie-Juzon qui rencontrait Mme KOSCIUSKO-MORIZET, Ministre de l'Environnement, (lors d'une cérémonie où était félicité le projet d'aménagement de la tourbière) ne manquait de la sensibiliser au problème d'Aygue Blanche.

Le souhait de la Municipalité est que la Commune reste maître d'ouvrage

ter différents vins et autres bières d'exception, sous les conseils particulièrement avisés de Julien.

Le souhait de la Municipalité est que la Commune reste maître d'ouvrage

## Clin d'œil du temps passé

### Séance du 17 décembre 1876

Le Conseil, après avoir examiné avec soin la distribution qu'il convient d'adopter pour le service hydraulique du bourg, fixe ainsi qu'il suit les places où seront établies les six bornes fontaines : une à la tête du pont, côté sud, du côté parapet, une contre le mur de la clôture de la propriété d'Antoine Abbadie, une à côté de la boîte aux lettres, une contre le mur de la propriété Bergès, une à l'angle libre de la maison Casavielle, la dernière enfin à l'angle sud-ouest du mur de la clôture du jardin appartenant à madame Chateaufort.

dans ce dossier et qu'une convention soit signée directement entre les Services de l'Etat et le maire de Louvie-Juzon et que chaque instance, depuis sa place, soit reconnue dans sa compétence.

A ce jour, le sentiment de la Municipalité est d'avoir été entendu. La D.U.P. telle qu'elle a été rédigée ne



devrait pas passer en l'état et devrait faire l'objet d'une réécriture. Une véritable étude d'impact devrait être menée et le projet, dans son ensemble, devrait être redessiné... Souhaitons que cela se fasse dans le plus grand respect du territoire de Louvie-Juzon et de ceux qui y vivent et qui y travaillent. Chacun reste en alerte !

## Heures d'ouverture et coordonnées de la Mairie :

Christine et Laurence vous accueillent de 8h. à 12h. et de 14h. à 17h. les lundis, mercredis et vendredis ; de 8h. à 12h. les mardis et jeudis.

Permanence du Maire :  
le vendredi toute la journée.

MAIRIE - 64260 LOUVIE-JUZON

Tél. 05 59 05 61 70

Fax 05 59 05 74 56

Email : [mairie.louvie@orange.fr](mailto:mairie.louvie@orange.fr)

Site : [louvie-juzon.fr](http://louvie-juzon.fr)